# PROCH'ORIENTATION - CONVENTION DE STAGE DE DÉCOUVERTE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

La convention de stage "Proch'Orientation" s'adresse aux collégiens, lycéens, étudiants et apprentis de 14 ans et plus résidant ou scolarisés dans les Hauts-de-France. Elle permet de réaliser un stage de découverte pendant les vacances scolaires pour découvrir un métier.

**Ce dispositif est accessible aux jeunes** :

collégiens, lycéens, étudiants ou apprentis
âgés de 14 ans et 1 jour minimum au premier jour du stage.
résidants des Hauts-de-France.
OU scolarisés dans un collège, un lycée ou un établissement supérieur des Hauts-de-France.

**Concernant le stage, il doit :**

Se dérouler pendant les vacances scolaires.
Avoir lieu dans un organisme situé en Hauts-de-France.
Etre un stage d'observation.
Durer moins de la moitié des vacances scolaires. Exemple : les vacances durent deux semaines, mon stage peut se dérouler sur 1 à 5 journées.
Ne pas compter dans les stages obligatoires imposés par mon cursus. Il s'agit d'un stage supplémentaire.

Pour bénéficier de ce dispositif de la Région Hauts-de-France, consultez l'ensemble des modalités de candidatures (conditions d'éligibilité, pièces à fournir, etc.) et déposez votre demande de convention de stage en ligne sur la page dédiée du site de la Région : https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif901

En cas de problème, adressez-vos questions au numéro vert régional gratuit 0 800 026 080 ou rendez-vous dans l'une des antennes régionales : https://www.hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales/

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif901

Région Hauts-de-France
**Conseil Régional des Hauts-de-France**:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/